



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 22 février 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Echange de vues sur la situation internationale
2. Approbation des procès-verbaux des réunions des 26 octobre, 7 décembre et 14 décembre 2009 (15:00 heures)
3. Mission d'observation des élections présidentielles en Ukraine (2ème tour, 7 février 2010)
- Echange de vues avec les participants de la Chambre des Députés
4. Compte rendu de la visite du Quartier général de la mission EUNAVFOR Atalanta
5. Dossiers européens

- Liste des documents communiqués par les institutions européennes entre le 1er et le 15 février 2010

- COM (2009) 658 - Proposition de décision du Conseil visant à compléter le code frontières Schengen en ce qui concerne la surveillance des frontières extérieures maritimes dans le cadre de la coopération opérationnelle entre Etats membres coordonnée par l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne
Rapporteur : M. Marc Angel
6. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Félix Braz, Mme Lydie Err, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer

M. Claude Adam (pour le point 3 de l'ordre du jour)
M. Félix Eischen (pour le point 4 de l'ordre du jour)

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

Mme Rita Brors, Secrétaire de la commission
Mme Francine Cocard, Service des Relations publiques

Excusé : M. Fernand Boden

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Echange de vues sur la situation internationale

Le Président de la commission revient à une demande écrite du député Fernand Kartheiser de discuter sur les problèmes liés à la défense des Droits de l'Homme qui se posent en Iran et qui touchent plus particulièrement la communauté baha'ie. Le député fait savoir qu'il considère que la demande est devenue superfétatoire, le Ministre des Affaires étrangères ayant répondu dans une récente réunion de la commission à une question y afférente de sa part.

2. Approbation des procès-verbaux des réunions des 26 octobre, 7 décembre et 14 décembre 2009 (15:00 heures)

Les procès-verbaux sont adoptés.

3. Mission d'observation des élections présidentielles en Ukraine (2ème tour, 7 février 2010) - Echange de vues avec les participants de la Chambre des Députés

MM. Angel et Adam ont représenté la Chambre des Députés à la mission d'observation de l'OSCE au deuxième tour des élections présidentielles en Ukraine. Ils font savoir qu'ils ont assisté à l'ouverture et à la fermeture d'un bureau d'élection et ont visité dix autres bureaux d'élection. M. Adam a en outre participé à un briefing analysant le premier tour des élections.

L'Ukraine avait procédé à une modification de la loi électorale entre le premier et le deuxième tour des élections, de sorte que la présence de la moitié des membres d'une commission électorale était requise pour l'ouverture du bureau d'élection au lieu de deux tiers des membres. Cette disposition avait pour but d'éviter que des bureaux d'élection ne pouvaient s'ouvrir si les membres de la commission représentant un parti s'étaient absentés. Comme au premier tour, une case pouvait être cochée « contre » les deux candidats, ce que 4,36 % des électeurs ont fait. A l'encontre de 2004 où de grandes manifestations ont eu lieu dans les rues, la situation est restée calme le lendemain des élections. Lors du débriefing des observateurs, il a été informé que très peu de réclamations ont été faites (entre 0 et 4 % des bulletins des observateurs avaient la mention « bad » ou « very bad », contre 80 % de « good » et « very good »).

Au total, 1500 « teams » d'observateurs ont contrôlé dix bureaux d'élection chacun, de sorte que les informations provenant de 15.000 bureaux ont été analysées. Le système informatique a permis de détecter immédiatement des irrégularités p. ex. en ce qui concerne le taux de participation. Il s'est avéré que des bureaux d'élection situés dans des hôpitaux ou des prisons étaient soumis à des règles différentes des autres. L'OSCE a pu confirmer très vite que les élections s'étaient déroulées en conformité avec la loi et les règles démocratiques. La candidate Mme Timochenko a par ailleurs retiré sa plainte qu'elle avait annoncée déjà avant les élections. Les observateurs luxembourgeois ont l'impression d'avoir accompli une mission utile et importante.

Il s'avère en réponse à une remarque d'un membre de la commission que l'ouverture des bureaux d'élection est un moment crucial pour les observateurs. En Ukraine, les urnes étaient en plexi, de sorte qu'aucun bulletin n'avait pu y être déposé avant l'ouverture des bureaux d'élection. Chaque parti avait en outre ses propres observateurs dans chaque bureau d'élection. Les observateurs ont vérifié au moment de la fermeture des bureaux d'élection qu'aucun « paquet » de bulletins de vote n'avait été déposé dans les urnes. Les urnes ont été ouvertes après la destruction des bulletins de vote restants. Des observateurs ont accompagné le transport des urnes vers les bureaux centraux.

Les défis pour l'Ukraine après les élections seront de former un gouvernement et de trouver un équilibre dans ses relations avec l'Union européenne et la Russie. La question de l'avenir des camps militaires russes à Sébastopol après 2017 est un élément très important pour l'avenir des régions de Transnistrie, de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie.

4. Compte rendu de la visite du Quartier général de la mission EUNAVFOR Atalanta

Le Président de la commission rappelle que le Ministre de la Défense avait invité un représentant par groupe politique à une visite du Quartier général de la mission EUNAVFOR Atalanta à Northwood situé près de Londres. MM. Marc Angel, Félix Braz et Félix Eischen s'y sont rendus.

Il ressort de la présentation des trois participants à la visite que la coopération entre les équipes multinationales contre la piraterie dans le Golfe d'Aden et sur les côtes de la Somalie est bonne. Outre par l'Union européenne, la présence internationale est assurée par l'OTAN et par des pays comme la Chine, l'Inde, le Japon et l'Iran. La mission principale de la mission EUNAVFOR Atalanta est de protéger les navires du « World Food Program ». Au total, 30.000 navires par an passent par le Golfe d'Aden, le Bassin somalien et le Canal de Suez, de sorte que l'intérêt économique est énorme. Vu que le Luxembourg dispose d'un pavillon maritime dont des navires sont également concernés, la présence d'un officier luxembourgeois au Quartier général se justifie. Une autre contribution luxembourgeoise passe par la société de droit privé CAE Aviation dont les avions procèdent à un survol de la région pour transmettre des images à très haute résolution au Quartier général. La communauté internationale a installé un corridor sécurisé pour les navires dans la région. Comme la côte de la Somalie est très longue, il n'est pas possible d'accompagner chaque navire par une présence militaire. Il est un fait que la Somalie est un pays politiquement instable et souffre de la famine.

La société CAE Aviation a son siège commercial au Findel. Les avions longeant

les côtes de la Somalie sont stationnés sur les Seychelles. Ils opèrent sur demande du Quartier général de Northwood qui assure le contact avec les navires concernés si une situation anormale se présente. Les coûts de cette opération qui se chiffrent à quelque 4 millions d'euros sont inclus dans le budget de la Défense.

Un des participants donne à considérer que les citoyens ne sont guère informés sur la participation luxembourgeoise à ce projet qui est pourtant d'une grande utilité.

Il est retenu que le présent procès-verbal fait fonction de la note que les participants à un déplacement à l'étranger sont censés rédiger.

Compte rendu de la Conférence du Conseil de l'Europe à Interlaken

Madame Err donne les informations suivantes dans le cadre de sa participation à une conférence organisée par le Conseil de l'Europe à Interlaken.

La conférence a porté sur le Protocole 14bis que le Luxembourg a déjà adopté à titre préliminaire. 120.000 affaires restent à être analysées par la Cour européenne des Droits de l'Homme, dont la Russie, l'Ukraine, la Roumanie et la Turquie sont les pays les plus concernés. Environ 90 % des affaires seront irrecevables et le Protocole 14bis permet de les filtrer à un stade précoce, de sorte que les juges puissent se concentrer sur les affaires plus importantes. Il n'est pas encore connu comment ce filtre devra fonctionner en détail et si les dossiers seront traités dès le début par des juges ou préparés par des fonctionnaires.

Quelques propositions intéressantes ont été faites à Interlaken, dont p. ex. celle de faire valoir les jugements non seulement contre l'Etat concerné (comme il est le cas aujourd'hui) mais « ad omnis ».

Malte a en outre introduit une procédure législative spéciale permettant de réagir rapidement aux jugements de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Les Pays-Bas disposent d'un mécanisme national pour éviter un flux trop important d'affaires à la Cour européenne des Droits de l'Homme. Il serait intéressant d'analyser si un tel mécanisme pourrait être introduit au Luxembourg pour éviter le nombre élevé de plaintes pour les durées de procédure excessives. Ce mécanisme pourrait consister en un bureau d'assistance technique ou un filtre « interne ».

Il est retenu que le présent procès-verbal fait fonction de la note que les participants à un déplacement à l'étranger sont censés rédiger.

5. Dossiers européens

- Liste des documents communiqués par les institutions européennes entre le 1er et le 15 février 2010

Le Président de la commission explicite les nouvelles rubriques du tableau des documents communiqués par le Conseil et par la Commission européenne. Certains documents sont soumis au contrôle de la subsidiarité, selon les dispositions du Traité de Lisbonne. D'autres sont soumis au contrôle parlementaire suite à l'initiative Barroso qui invite les parlements nationaux à

communiquer leurs avis à un stade précoce de la procédure législative européenne.

La liste des documents communiqués entre le 1^{er} et le 15 février 2010 est adoptée.

- COM (2009) 658 - Proposition de décision du Conseil visant à compléter le code frontières Schengen en ce qui concerne la surveillance des frontières extérieures maritimes dans le cadre de la coopération opérationnelle entre Etats membres coordonnée par l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne
Rapporteur : M. Marc Angel

Le Rapporteur fait savoir que la proposition de décision vise à compléter les traités de Schengen en ce qui concerne les frontières extérieures maritimes. Le dossier est très discuté en comitologie, surtout en ce qui concerne les droits des réfugiés. La proposition de décision fait explicitement référence au respect des droits fondamentaux et aux droits des réfugiés. La proposition de décision comprend des règles à respecter lors des opérations de surveillance et de contrôle.

6. Divers

Le Président de la commission informe que le dossier SWIFT sera à l'ordre du jour du Conseil Justice et Affaires intérieures (JAI) le jeudi 25 février et que le Luxembourg y sera représenté par les trois ministres MM. Biltgen, Halsdorf et Schmit. Il propose de mettre le dossier SWIFT à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission.

Il rappelle qu'une réunion avec la Commission des Relations parlementaires et publiques de l'UEO aura lieu le mercredi 24 février à 11.00 heures pour discuter sur l'impact des parlements nationaux dans la politique extérieure et de la défense. Un membre de la délégation luxembourgeoise de l'Assemblée de l'UEO ajoute qu'une réunion du Comité permanent a eu lieu à Paris. Les différentes vues y exprimées sur l'organisation de l'échange interparlementaire européen de sécurité et de défense sont détaillées dans une note qui sera transmise aux membres de la commission par courrier électronique.

Le Président de la commission informe qu'une lettre a été adressée à la Commissaire européenne Viviane Reding pour l'inviter à une réunion jointe avec la Commission juridique.

La commission discute sur les sujets à mettre à l'ordre du jour des prochaines réunions. La commission fixe la cohérence des politiques comme un des sujets à proposer au Cercle des ONG pour l'entrevue du 8 mars. Un membre de la commission donne à considérer qu'il serait intéressant de recevoir le rapport du gouvernement luxembourgeois sur la cohérence des politiques, rapport qui doit être présenté annuellement à la Commission européenne.

Le Président de la commission communique les informations suivantes :

Aucune convocation formelle ne sera faite pour la visite du Centre virtuel européen à Sanem. Il n'y aura par conséquent pas de jeton de présence.

Le Président de la Commission de la Défense de l'Assemblée nationale française et le Président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat français invitent à une conférence qui aura lieu les 13 et 14 septembre 2010 à Marseille-Salon de Provence.

Le Bureau de la Chambre des Députés a décidé que la Chambre ne sera pas représentée à la Conférence « Les enfants de Tisie » et par conséquent ne couvre pas les frais d'une participation éventuelle.

Une visite prioritaire à la Commission européenne à Bruxelles se fera en avril.

La commission compétente du House of Commons anglais a adressé une lettre à la Présidence espagnole informant sur des incohérences dans le Traité de Lisbonne pouvant réduire l'impact des parlements nationaux. La lettre a été communiquée aux membres de la commission par courrier électronique le 11 février 2010 et sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la commission.

La commission suivra les négociations sur l'avion A-400 M et invitera le Ministre de la Défense à en informer la commission en temps utile. Un membre du groupe parlementaire DP insiste à recevoir des informations précises sur ce sujet dans les meilleurs délais.

Luxembourg, le 19 mai 2010

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot